

Résolution de l'Eglise protestante Maohi sur « la contamination atomique »

Qualifier les actes de l'Etat français de « crime contre l'humanité » est une expression très grave.

J'ai dit au chef de l'Etat que la question des conséquences des essais nucléaires était un caillou dans notre chaussure et que nous devons résoudre ce qui restait une atteinte à nos âmes. Je crois que le président de la République nous a entendu en reconnaissant les conséquences sanitaires, environnementale et sociales des essais nucléaires. Personne ne l'avait fait avant.

Maintenant, la solution proposée par l'Etat de modifier le décret de la loi Morin n'est pas satisfaisante et je l'ai écrit à Marisol Touraine. Même si la modification du décret apporte des avancées pour l'indemnisation des victimes, il faut arriver à la suppression de la notion de risque négligeable pour une juste réparation. Ce qui implique une modification de la loi et donc des délais supplémentaires. Nous allons travailler dans ce sens.

Mais, dans le cadre de la révision de la loi statutaire, nous avons aussi demandé à ce que le fait nucléaire soit reconnu. Ce qui a été accepté par le gouvernement central. Nous avons donc bon espoir que le Parlement suivra notre proposition. Nous nous battons avec nos parlementaires pour cette reconnaissance.

Maintenant, que dire de la résolution de l'Eglise protestante maohi. ? Je crois que les analyses juridiques ont démontré que la démarche était vaine et sans issue. Est-ce qu'il faut y voir une sorte de surenchère par rapport à l'association 193 qui souhaite un référendum ?

A mon sens, si on veut obtenir une réelle indemnisation de l'Etat, il vaut mieux dialoguer avec cet Etat plutôt que d'aller chercher la protection d'organisations internationales qui n'ont aucun pouvoir. Nous n'avons pas épuisé les voies du dialogue avec l'Etat sur ce dossier.